

Compte rendu de la séance du 22 février 2016

Date de la convocation: 18/02/2016

L'an deux mille seize et le vingt deux février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MICHEL, maire de Piégut

Présents : Alain MICHEL, Emile BADIH, Jérémie BARANOWSKI, Laëtitia COLLET, Adèle KUENTZ, Gisèle MAUREL, Thomas MINI, Christine MARCELLIN, Nicolas WIERZBINSKI

Représentés: Denis PICHON (excusé) par Christine MARCELLIN

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Laëtitia COLLET

Ordre du jour:

- Logements locatifs communaux aux Auches avec intervention de M Xavier PICOT
- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Devis architecte pour le permis de construire de 3 logements locatifs communaux aux Auches
- Choix de l'entreprise pour l'assainissement des Forests Haut
- Demandes de dérogation scolaire
- Convention avec l'ADFPA05
- Point sur les menuiseries des logements locatifs communaux
- Délibération pour congés exceptionnels

Questions diverses

La séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de M Alain MICHEL, Maire.

M le Maire demande aux conseillers municipaux si d'éventuelles remarques ou corrections sont à apporter au compte rendu de la séance précédente.

Mme Maurel apporte une précision concernant le paragraphe sur l'irrigation des jardins : il est nécessaire de rajouter qu'il est question des branchements pour les jardins.

Cette modification apportée, M le Maire demande d'approuver ce compte rendu.

Le conseil municipal approuve à 9 voix pour et 1 abstention le compte-rendu ainsi modifié.

1-Logements locatifs communaux aux Auches : intervention de M Xavier PICOT

M Xavier PICOT de l'entreprise PailleMen fait un exposé détaillé sur le procédé de construction en bottes de paille porteuses de taille 80/45/150, et sur les constructions déjà réalisées au Nebraska et en Suisse Allemande.

Cette technique est une des meilleures pour les normes para sismiques, et les tests au feu sont excellents.

Il informe le conseil municipal que le bureau d'études Gaujard d'Avignon travaillera en collaboration sur ce projet, ainsi qu'un thermicien spécialisé en maisons passives. Il rappelle au conseil municipal que cette technique en bottes de paille porteuses est très performante énergétiquement et innovante. Les menuiseries allemandes haute gamme sont prévues. Des devis comparatifs pour l'électricité, la plomberie sanitaire, et les revêtements sols et murs sont à demander pour préciser plus en détail le coût du projet .

Les toitures végétalisées seront calculées pour résister au poids de la neige et sont soumises à garantie décennale.

M le Maire informe le conseil municipal que, renseignements pris auprès de la perceptrice, le projet peut se réaliser en régie municipale, qu'il n'y a pas de coût maximum à respecter, que la régie ne nécessite pas non plus de mise en concurrence.

Ce projet peut être financé en partie par des subventions (celle du CRET est en bonne voie d'obtention) et par un emprunt bancaire (les dossiers auprès des banques sont en cours de réalisation) dont le remboursement sera couvert par la rentrée des loyers. Il est prévu de rechercher d'autres subventions.

Un échange fructueux entre M Picot et les conseillers municipaux sur plusieurs points techniques a ensuite lieu.

2-Logements locatifs communaux aux Auches : Devis de l'architecte pour la pose du permis de construire

M le Maire informe le conseil municipal que l'architecte M Grimaud a revu à la baisse son devis pour déposer le permis de construire pour les 3 logements collectifs communaux en projet aux Auches, 8300 € Hors Taxe (au lieu de 12 000 €) et qu'il a signé ce devis pour le retourner à l'architecte afin qu'il continue à travailler sur ce dossier.

3-Assainissement Haut Forests : choix de l'entreprise (D 2016 009)

M le Maire informe le conseil municipal que suite à la consultation des entreprises pour les travaux d'assainissement des Forests Haut, lancée en janvier dernier, 3 entreprises ont répondu :

-Escallier pour 37 280 € HT

-Roux pour 25 406 € HT

-Sarlin pour 29 819,02 €HT

Le conseil municipal, après avoir délibéré et étudié ces 3 propositions, décide à 7 voix pour, 2 contre et 1 abstention, de retenir l'entreprise Roux de Chorges pour réaliser les travaux d'assainissement du Forests Haut avec un devis s'élevant à 25 406 €HT.

4-Dérogation scolaire (D 2016 010)

M le Maire informe le conseil municipal que 2 familles habitantes de Piégut ont demandé une dérogation pour inscrire leurs enfants dans une autre école que celles du regroupement pédagogique Piégut-Venterol, à la rentrée de septembre 2016.

M le Maire rappelle qu'il n'a jamais été accordé de dérogation d'aussi longtemps qu'il s'en souviene, et que la politique menée par les différents conseils municipaux a toujours été de maintenir et augmenter les effectifs scolaires du regroupement pédagogique, et de proposer les services péri-scolaires (garderie matin et soir et cantine) permettant aux parents qui travaillent de scolariser leurs enfants sur les 2 villages de Piégut et de Venterol.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à 8 voix pour et 2 abstentions de refuser toute dérogation pour inscription scolaire dans une autre école que celles du regroupement pédagogique Piégut Venterol.

Toutefois chaque famille est libre d'inscrire ses enfants dans l'école maternelle ou primaire de son choix, mais sans dérogation ni participation financière de la commune de Piégut.

5-Convention ADFPA 05 (D 2016 008)

M le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2015 des stagiaires de l' ADFPA 05 sont intervenus bénévolement par convention pour commencer les travaux de remise en état du chemin pédestre allant au vieux moulin.

L' ADFPA 05 propose à nouveau l'intervention gratuite de 10 stagiaires pour continuer ces travaux, par signature d'une convention pour les jours suivants : 29/02, 1er 2 et 3 mars 2016.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de continuer ces travaux et autorise M le Maire à signer la convention avec l'ADFPA05.

6-Point sur les menuiseries des logements communaux

Mme Maurel et Mme Collet font le point sur les menuiseries des logements communaux à changer :

-celles de la villa impasse des jardibns

-celles du logement de la voûte (un devis pour les vélux est encore à demander)

-celles côté sud de la villa B des Auches

-1 fenêtre est à changer à l'étage de la maison commune, et 1 à rejoindre au rez de chaussée

Lorsque tous les devis seront parvenus en mairie, un dossier de demande global de subvention sera déposé.

7-Congés exceptionnels pour passage examen ou concours (D 2016 011)

Mme Kuentz, 1ère adjointe, informe le conseil municipal que le personnel de la fonction publique territoriale peut bénéficier de jours de congés exceptionnels et notamment pour passage d'examen ou de concours.

Elle propose au conseil municipal d'accorder à l'ensemble du personnel de Piégut, titulaire, stagiaire, sous contrat, de pouvoir bénéficier de 2 jours, par année civile, de congés exceptionnels, pour un temps plein d'activité, pour passage d'examen ou de concours, sous réserve de l'accord du Comité Technique Paritaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, sous réserve de l'accord du Comité Technique Paritaire, de faire bénéficier l'ensemble du personnel quelque soit son statut, de 2 jours, par année civile, de congés exceptionnels, pour un temps plein d'activité, pour passage d'examen ou de concours.

L'agent demandeur devra fournir une demande de congés exceptionnels et le justificatif du passage d'examen ou de concours. Le nombre de jours accordé sera calculé au prorata de la durée de travail du demandeur.

Questions diverses

- M le Maire fait part d'un courriel envoyé par le collectif "Autrement citoyens" qui demande une réunion publique d'informations sur le PLU. M le Maire rappelle que lors de la dernière réunion de travail avec le cabinet d'étude Eurecat, cette réunion a bien été prévue, et qu'il est en attente de la proposition de date de Mme Karine Cazettes.

-Mme Maurel fait part de l'interrogation de plusieurs familles concernant la fermeture de la crèche au mois d'août et demande à M le Maire de se renseigner auprès du SIVU de la micro crèche sur la possibilité de laisser la micro-crèche ouverte au mois d'août.

La séance est levée à 23 heures

Le Maire

M Alain MICHEL

